

**Conditions Générales d'Utilisation du site de gestion
des Garanties d'Origine biométhane**

SOMMAIRE

1. DEFINITIONS	3
2. OBJET	4
3. PRÉSENTATION DU SERVICE	4
3.1. Les Services mis à disposition pour les Fournisseurs	4
3.2. Les Services mis à disposition pour les Tiers	5
3.3. Les Services mis à disposition pour les Acheteurs non-fournisseur	5
3.4. Traçabilité	5
4. DEMANDE DE CRÉATION D'UN COMPTE UTILISATEUR	5
4.1. Pour ouvrir un « Compte Fournisseur »	5
4.2. Pour ouvrir un « Compte Tiers »	6
4.3. Pour ouvrir un « Compte Acheteur non-fournisseur »	6
4.4. Finalisation du processus d'inscription (Compte Fournisseur ou Compte Tiers ou Acheteur non-fournisseur)	6
5. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	6
5.1. Le Site et les Services	6
5.2. Les marques	7
6. ACCÈS AU SITE ET AUX SERVICES	7
7. RESPONSABILITÉ	7
7.1. Responsabilité de GRDF	8
7.2. Responsabilité de l'Utilisateur	8
8. FORCE MAJEURE	9
9. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	10
9.1. Collecte de Données Personnelles concernant les Utilisateurs du Site	10
9.2. Collecte de données à caractère personnel concernant le/les Interlocuteurs présents sur un Site d'injection de biométhane	11
9.3. Cookies	11
9.4. Sécurité	11
9.5. Restitution des données personnelles	11
10. RÉSILIATION - MANQUEMENT - SUSPENSION	11

10.1. Résiliation du Contrat de prestation de Service à l'initiative du Fournisseur ou de l'Acheteur non-fournisseur	11
10.2. Résiliation à l'initiative de GRDF	12
11. SOUS-TRAITANCE	12
12. CONFIDENTIALITÉ	12
13. PERMANENCE	13
14. NOTIFICATION	14
15. RÉCLAMATION	14
16. CONVENTION DE PREUVE	14
17. INTITULÉ DES CLAUSES	15
18. RÉGLEMENT DES LITIGES - TRIBUNAL COMPÉTENT	15
19. LOI APPLICABLE	15

1. DEFINITIONS

Acheteur non-fournisseur : personne morale ne disposant pas d'une autorisation de fourniture de gaz naturel qui souhaite acheter des garanties d'origine dans le but de les utiliser. Il ne peut les revendre à un tiers (article 1-1-3 du cahier des charges du contrat de concession relatif à la gestion du registre national des garanties d'origine du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel).

Compte : désigne le Compte d'un Utilisateur. Ce compte regroupe l'ensemble des services proposés à un Utilisateur à travers une interface Web commune. Pour accéder à cet espace, l'Utilisateur devra au préalable s'identifier.

Contrat de Prestation de Service : désigne le contrat de prestation de service pour la gestion des garanties d'origine biométhane, signé, entre GRDF, d'une part, et un Utilisateur d'autre part.

CGU : désigne les présentes conditions générales d'utilisation du Site et des Services (y compris tout document qui est expressément inclus par référence dans les présentes conditions générales), toutes éventuelles conditions particulières indiquées par GRDF et tous éventuels avenants aux conditions générales/particulières.

Date d'Effet de l'Inscription : désigne la date d'activation de l'Utilisateur.

Fournisseur : personne morale disposant d'une autorisation de commercialisation de gaz naturel sur le territoire français conformément aux articles L.443-1 et suivants du Code de l'énergie.

GO : désigne une Garantie d'Origine de biométhane (ou attestation de garantie d'origine de biométhane), telle que définie par le Décret n°2011-1596 du 21 novembre 2011. Une attestation de garantie d'origine est émise par unité d'énergie injectée, fixée à 1 MWh.

Inscription : désigne la procédure qui permet à l'interlocuteur métier d'un Fournisseur ou d'un Acheteur non-fournisseur de demander l'habilitation d'un utilisateur en vue de créer un compte lui permettant d'utiliser le système d'information créé par GRDF pour la gestion des garanties d'origine biométhane.

Identification : désigne la procédure par laquelle l'Utilisateur s'identifie pour accéder à son Compte.

Lois de Protection des Données Personnelles : désigne la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Mot de passe : désigne le mot de passe alphanumérique, personnel, exclusif, confidentiel qui, associé au Nom d'Utilisateur, est demandé à l'Utilisateur pour accéder à son Compte.

Nom d'Utilisateur : désigne l'identifiant choisi par l'Utilisateur lors de son Inscription sur le Site et utilisé ensuite par l'Utilisateur pour accéder à son Compte.

Parties : désigne GRDF, le Fournisseur, l'Acheteur non-fournisseur (ou son mandataire si le mandat le prévoit), l'Utilisateur ainsi que le Tiers.

Registre : désigne le Registre national des garanties d'origine du biométhane injecté, en application des articles D 446-17 à D 446-24.

Services : désigne les services fournis par GRDF via le présent Site et décrits à l'article 3 « Présentation du Service ».

Site : désigne le site Internet sécurisé édité et exploité par GRDF, accessible notamment depuis l'adresse URL <http://www.gobiomethane.grdf.fr> et/ou toute URL venant s'y substituer, permettant aux Utilisateurs de bénéficier des Services.

Tiers : désigne un organisme public concerné par l'activité de production et/ou de commercialisation de biométhane et qui a ouvert un compte spécifique sur le Site.

Utilisateur : désigne une personne physique titulaire d'un Compte Utilisateur, représentant un Fournisseur, un Acheteur non-fournisseur ou un Tiers.

2. OBJET

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de GRDF ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles les Utilisateurs peuvent accéder aux Services et les utiliser.

L'acceptation des CGU est un préalable indispensable et obligatoire à la consultation du Site ainsi qu'à toute utilisation des Services.

GRDF se réserve le droit d'apporter, à tout moment, des modifications aux CGU, au Site et/ou aux Services, afin notamment de prendre en compte toute évolution légale, jurisprudentielle, et/ ou technique. La version qui prévaut est celle qui est accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://gobiomethane.grdf.fr/information/fournisseur>. Toute modification entre en vigueur à compter de sa date de mise en ligne, ou le cas échéant à toute autre date qui serait indiquée dans toute condition particulière applicable aux Services.

3. PRÉSENTATION DU SERVICE

L'utilisation du Service est réservée aux Fournisseurs, aux Tiers et aux Acheteurs non-fournisseur (ou à leur mandataire si le mandat le prévoit).

3.1. Les Services mis à disposition pour les Fournisseurs

GRDF propose au Fournisseur qui souscrit aux présentes CGU une offre permettant à ses Utilisateurs de bénéficier des services suivants :

- Création de site d'injection biométhane,
- Demandes d'émission de Garanties d'Origine liées aux injections réalisées,
- Mise en vente de Garanties d'Origine vers un autre Fournisseur,
- Achat de Garanties d'Origine mises en vente par un autre Fournisseur,
- Déclaration d'utilisation de Garanties d'origine au bénéfice d'un client,
- Accès à des bilans d'activité,
- Lancement de requêtes sur le périmètre d'activité correspondant au Fournisseur.

3.2. Les Services mis à disposition pour les Tiers

Les Services consisteront en la consultation en lecture seule de :

- listes des Fournisseurs et des GO qui font ou ont fait partie de leur portefeuille,
- listes des sites de production de biométhane et leurs caractéristiques,
- bilans d'activité.

3.3. Les Services mis à disposition pour les Acheteurs non-fournisseur

- Accès au site Internet du gestionnaire du Registre des Garanties d'Origine : l'accès au site internet du gestionnaire du Registre des Garanties d'Origine (GRDF) est prévu grâce à l'attribution d'identifiants et de mots de passe. L'accès Internet autorisé permet à l'Acheteur non-fournisseur qui désire acquérir des Garanties d'origine, de consulter ou de mettre en ligne ces informations, de compléter et visualiser l'utilisation de ses Garanties d'origine.
- Mise en relation avec un ou plusieurs Fournisseurs en vue de l'achat de Garantie(s) d'Origine dans les conditions de l'article 1-1-3 du cahier des charges du contrat de concession relatif à la gestion du registre national des garanties d'origine du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel : le compte de l'Acheteur non-fournisseur comporte une zone d'échanges commune avec les comptes Fournisseur, dans laquelle il peut être indiqué la quantité de Garantie d'Origine qu'il souhaite acquérir. Cette zone d'échanges commune permettra la mise en relation de l'Acheteur non-fournisseur avec un ou plusieurs Fournisseurs souhaitant vendre une ou plusieurs Garantie(s) d'Origine. Pour acheter une ou des Garantie(s) d'Origine mise(s) en vente par un Fournisseur, le Fournisseur et l'Acheteur non-fournisseur doivent disposer, chacun, d'un compte de type « Fournisseur » ou « Acheteur non-fournisseur ».
- Accès à des bilans d'activité dans les conditions de l'article 2-2 du cahier des charges du contrat de concession relatif à la gestion du registre national des garanties d'origine du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel.

3.4. Traçabilité

Chaque opération effectuée sur le site est horodatée et consignée.

4. DEMANDE DE CRÉATION D'UN COMPTE UTILISATEUR

4.1. Pour ouvrir un « Compte Fournisseur ».

Chaque Fournisseur peut disposer **au maximum de 5 titulaires de Compte Utilisateur** sur le Site. L'interlocuteur métier du Fournisseur, tel que mentionné sur le Contrat de prestation de service, communique les références des Comptes Utilisateurs à modifier, supprimer ou créer en utilisant le formulaire disponible sur le Site. GRDF procède ensuite aux opérations nécessaires.

Le Fournisseur garantit dans le cadre de la phase d'inscription que les informations qui sont transmises concernant les Utilisateurs du Site sont exactes, sincères et à jour, que ce soit pendant sa phase d'inscription ou une fois celle-ci validée.

Si ces informations devaient s'avérer fausses, incomplètes ou obsolètes, GRDF se réserve le droit de refuser l'Inscription et/ou d'interrompre la fourniture des Services conformément aux stipulations de l'article 10 « Résiliation - Manquement - Suspension ».

4.2. Pour ouvrir un « Compte Tiers »

Chaque entité Tiers peut disposer au maximum de 5 titulaires de Compte Utilisateur sur le Site. L'interlocuteur responsable au sein de l'entité Tiers communique les références des Comptes Utilisateurs à modifier, supprimer ou créer en utilisant le formulaire disponible sur le Site. GRDF procède ensuite aux opérations nécessaires.

La demande d'ouverture de compte est adressée au gestionnaire du site GRDF. Cette demande d'inscription fait l'objet d'une étude et est soumise pour accord à la DGEC.

En cas d'acceptation, le gestionnaire procède à une ouverture de compte.

4.3. Pour ouvrir un « Compte Acheteur non-fournisseur »

Chaque Acheteur non-fournisseur peut disposer **au maximum de 5 titulaires de Compte Utilisateur** sur le Site. L'interlocuteur de l'Acheteur non-fournisseur communique les références des Comptes Utilisateurs à modifier, supprimer ou créer en utilisant le formulaire disponible sur le Site. GRDF procède ensuite aux opérations nécessaires.

L'Acheteur non-fournisseur garantit dans le cadre de la phase d'inscription que les informations qui sont transmises concernant les Utilisateurs du Site sont exactes, sincères et à jour, que ce soit pendant sa phrase d'inscription ou une fois celle-ci validée.

Si ces informations devaient s'avérer fausses, incomplètes ou obsolètes, GRDF se réserve le droit de refuser l'Inscription et/ou d'interrompre la fourniture des Services conformément aux stipulations de l'article 10 « Résiliation - Manquement - Suspension ».

Toute personne éligible à la définition d'Acheteur non-fournisseur peut donner mandat à un tiers pour agir en son nom et pour son compte sur le registre.

4.4. Finalisation du processus d'inscription (Compte Fournisseur ou Compte Tiers ou Acheteur non-fournisseur)

Au terme de la procédure d'Inscription, l'Utilisateur reçoit un Nom d'Utilisateur et un Mot de passe personnel lui permettant de s'identifier pour accéder à son Compte.

Il peut alors bénéficier des Services définis à l'article 3 du présent document.

5. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

5.1. Le Site et les Services

Le Site (comprenant l'ensemble des informations accessibles, notamment et sans que cette liste ne soit limitative, sous forme de textes, photos, images, sons, données, bases de données et programmes téléchargeables, y compris la technologie logicielle et autre sous-jacente) et les Services sont protégés par des droits de propriété intellectuelle et/ou autres droits que GRDF détient ou dont elle est autorisée à faire usage.

L'Utilisateur ne peut en aucun cas stocker (hors session de connexion, le cas échéant), reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, les éléments du Site et/ou des Services sans l'autorisation préalable écrite de GRDF.

Toute extraction et/ou réutilisation sans autorisation d'une ou de plusieurs bases de données tirées ou copiées ou faites à partir du contenu du Site et/ou des Services, de manière directe ou non, est sanctionnée civilement et pénalement.

Tout Utilisateur doit respecter toutes les mentions relatives aux droits de propriété intellectuelle figurant sur le Site et les Services et ne pas les altérer, les supprimer, les modifier ou autrement y porter atteinte.

5.2. Les marques

La reproduction, l'imitation ou l'apposition, partielle ou totale des marques et dessins et modèles appartenant à GRDF est strictement interdite sans son accord écrit préalable.

6. ACCÈS AU SITE ET AUX SERVICES

Hors cas de force majeure visés à l'article 8 des présentes CGU, GRDF s'engage, dans le cadre d'une obligation de moyens, à assurer la disponibilité et l'accessibilité au Site et aux Services, et ce, 24/24 heures et 7/7 jours.

Néanmoins, les opérations de tests, contrôle et/ou maintenance ainsi que les interventions nécessaires en cas de panne, peuvent être effectuées par GRDF à tout moment.

GRDF s'efforce de prévenir, dans la mesure du possible, au moyen d'une annonce sur le Site, de la survenance d'une telle opération. GRDF ne saurait être tenue responsable de toute conséquence en résultant pour tout Utilisateur.

Il appartient à tout Utilisateur de s'équiper de manière appropriée, notamment en matière informatique et de communications électroniques, pour accéder au Site et aux Services et de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger contre toute atteinte ou dommage ses données, logiciels et/ou documents stockés sur, en provenance ou à destination de son équipement informatique.

Tous les coûts et frais d'équipements, de communications et autres, nécessaires à la connexion, l'accès et l'utilisation du Site et des Services, ainsi que toute autorisation nécessaire y afférente, sont et restent à la charge de l'Utilisateur.

Tout Utilisateur s'engage à ne pas entraver le bon fonctionnement des Services de quelque manière que ce soit, notamment en transmettant tout élément susceptible de contenir un virus ou de nature à autrement endommager ou affecter le Site et/ou les Services et, plus largement, le Système d'Information de GRDF et/ou de ses co-contractants.

Tout Utilisateur reconnaît connaître et comprendre Internet et ses limites et, notamment, ses caractéristiques fonctionnelles et performances techniques, les risques d'interruption, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques, quels qu'ils soient, inhérents à tout transfert de données notamment sur réseau ouvert.

7. RESPONSABILITÉ

7.1. Responsabilité de GRDF

GRDF garantit la traçabilité des informations communiquées par les Utilisateurs et exerce un contrôle sur l'exactitude des informations qui lui sont parvenues. A ce titre, en cas de constat de déclaration d'information erronée et après échange préalable avec l'Utilisateur concerné, GRDF peut intervenir pour effectuer une correction et informera l'Utilisateur concerné des actions correctrices effectuées, cette information pouvant être réalisée a posteriori.

GRDF est tenue, s'agissant de la fourniture des Services, par une obligation de moyens.

GRDF ne garantit pas que les informations obtenues et présentées sur le Site sont exemptes de toute erreur ou de tout autre défaut dû à des omissions de transmissions d'informations ou de transmission incomplète par les Utilisateurs. De même, GRDF ne saurait être tenue pour responsable en cas de transmission d'information incorrecte que GRDF ne serait pas en mesure de contrôler.

GRDF ne sera responsable et ne sera réputée avoir manqué à ses obligations en cas d'inexécution de la totalité ou d'une partie de celles-ci ou d'une perturbation dans leur exécution si ce manquement est dû à un cas de force majeure. Dans ce cas, GRDF informera l'Utilisateur et recherchera avec lui les mesures à prendre pour remédier à la situation créée.

GRDF n'assume aucun engagement ni aucune responsabilité quant aux retards, à l'altération ou autres erreurs pouvant se produire dans la transmission des envois à partir du Site lorsque ces événements résultent de l'utilisation des réseaux ou d'une défaillance de l'Utilisateur. GRDF n'est pas responsable de l'indisponibilité des réseaux (logiciel ou matériel) qui ne sont pas entièrement sous son contrôle direct, ni de toute modification, suspension ou interruption de diffusion dudit Site, ainsi que de la continuité, pérennité, conformité, compatibilité ou performance de ceux-ci ou à l'absence de bugs.

En outre, les taux de transfert et de téléchargement à partir du Site ne sont pas garantis.

GRDF n'est pas considérée comme responsable de l'utilisation frauduleuse par un tiers du Nom d'Utilisateur et du Mot de passe confidentiels d'un Utilisateur.

GRDF n'assume aucun engagement ni responsabilité :

- quant à l'utilisation des Services par l'Utilisateur non conforme à la réglementation en vigueur relative à la protection des logiciels ;
- quant au non-respect des engagements contractuels entre les Utilisateurs et aux accords qui peuvent être conclus en dehors du Site.

7.2. Responsabilité de l'Utilisateur

L'Utilisateur est responsable de l'utilisation de son Compte ainsi que de l'utilisation de ses éléments d'Identification.

L'Utilisateur engage sa responsabilité et celle de la personne morale qu'il représente dans tous les actes qu'il pourrait accomplir dans le cadre de son habilitation ou de son mandat.

L'Utilisateur est seul responsable des informations transmises à GRDF, et donc de tous les dommages qui peuvent découler de la communication de données et/ou documents erronés ou incomplets.

L'Utilisateur est responsable de tous les dommages causés par lui-même à GRDF. L'Utilisateur s'engage à indemniser GRDF, en cas de demande, réclamation ou condamnation à des dommages et intérêts, dont GRDF ferait l'objet à la suite du non-respect des présentes stipulations ou aux dommages causés à autrui ou à elle-même par la transmission d'informations erronées ou incomplètes.

L'Utilisateur est responsable de tout échange qu'il serait conduit à mener avec un autre Utilisateur en dehors du Site, et dégage GRDF de toute responsabilité.

L'Utilisateur s'engage à ne pas sciemment transmettre, télécharger, partager, envoyer à GRDF ou à d'autres Utilisateurs des messages ou des documents qui contiendraient des virus ou tout autre code ou programme similaire capables d'interrompre, de détruire ou d'altérer tout programme, ordinateur ou moyen de communications électroniques ou d'en limiter la fonctionnalité.

Chaque Utilisateur s'engage à ne pas modifier, essayer de modifier ou porter atteinte au Site sous quelque manière que ce soit et à ne pas utiliser de logiciel ou toute forme de programme informatique ayant pour but d'atteindre ou de rendre disponible un contenu protégé ou non disponible librement. Il est également interdit de créer une œuvre ou un site dérivant de tout ou partie du présent Site.

L'Utilisateur s'engage à informer GRDF sans délai, par tous moyens, de toute erreur, faute ou irrégularité qu'il constaterait dans l'utilisation du Site et/ou des Services, et ce, dès qu'il en a connaissance.

Toutefois, à l'occasion d'une alerte de sécurité (contrôle anti-virus, etc.), d'une demande d'une autorité (administrative, judiciaire, etc.), d'une alerte émanant d'un autre Utilisateur, d'une notification prévue à l'article 17 des Présentes Conditions, GRDF se réserve le droit le cas échéant :

- de conserver, à des fins de preuve, tout message ou document ne respectant pas les règles fixées aux Présentes mais également tous logs ou traces de connexion imputant la gestion ou le contrôle de ces messages ou documents à l'Utilisateur, conformément à l'article 19 des présentes ;
- de modifier, rejeter et / ou supprimer l'accès à tout ou partie du Site ;
- d'appliquer les stipulations des articles 25 et 29 « Résiliation - Manquement - Suspension ».

8. FORCE MAJEURE

GRDF ne saurait être tenue responsable pour tout retard dans l'exécution de ses obligations ou pour toute inexécution de ses obligations résultant des présentes Conditions générales d'utilisation lorsque les circonstances y donnant lieu relèvent de la force majeure.

De façon expresse, mais non limitative, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, les cas suivants : grève totale ou partielle, lock-out, émeute, trouble civil, insurrection, guerre civile ou étrangère, risque nucléaire, embargo, confiscation, capture ou destruction par toute autorité publique, intempérie, épidémie, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, blocage des communications électroniques, y compris des réseaux de communications électroniques, non prévisible par GRDF, remettant en cause les normes et standards de sa profession et tout autre cas

indépendant de la volonté des parties empêchant l'exécution normale des obligations découlant des présentes Conditions.

Tout cas de force majeure affectant l'exécution des obligations résultantes des présentes Conditions générales d'utilisation et notamment l'accès ou l'utilisation du Service par l'Utilisateur suspendra, dès sa date de survenance, l'exécution des présentes Conditions générales. A partir de cette date, et malgré le cas de force majeure, GRDF s'efforcera dans la mesure du possible :

- d'informer les Utilisateurs de l'existence de ce cas de force majeure ;
- de rétablir un accès, même dégradé, aux Services ;
- ou de rendre possible, selon des modalités et sous des conditions déterminées par GRDF, la communication d'informations sur support de mémorisation externe (tel qu'un DVD-ROM) ;
- ou de mettre en œuvre toute autre solution technique permettant aux Utilisateurs de retrouver un accès au Site.

La mise en œuvre tout à fait exceptionnelle de ces moyens palliatifs par GRDF pendant la survenance d'un cas de force majeure ne pourra donner lieu à aucune responsabilité ou indemnisation de la part de GRDF.

9. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les termes autres que ceux définis dans les présentes CGU ont le sens qui leur est donné par les Lois de Protection des Données Personnelles.

Les Parties s'engagent à agir conformément aux Lois de Protection des Données Personnelles.

9.1. Collecte de Données Personnelles concernant les Utilisateurs du Site

Afin de pouvoir utiliser les Services, des Données Personnelles sont transmises à GRDF par l'interlocuteur métier pour le Fournisseur, ou l'interlocuteur responsable pour le Tiers et l'Acheteur non-fournisseur. Ceux-ci en assurent la fiabilité et la mise à jour. Ces données sont destinées au personnel de GRDF et/ou de ses sous-traitants assurant la fourniture des Services ainsi qu'aux Utilisateurs des comptes Tiers. Elles sont utilisées à des fins d'administration et de gestion technique des Services, ainsi qu'à des fins de contrôle. Certaines données pourront également être accessibles à des organismes publics, auxiliaires de justice, officiers ministériels, afin de se conformer à toute loi ou réglementation en vigueur, à qui GRDF serait tenue de répondre (demande judiciaire ou administrative...).

La collecte des Données Personnelles dans le cadre des présentes CGU a pour seul et unique but la délivrance d'une attestation de garantie d'origine, conformément aux dispositions des articles D. 446-17 à D. 446-24 du Code de l'Energie. Ainsi, seules les Données Personnelles nécessaires à la délivrance de l'attestation prévue à l'article D. 446-17 du Code de l'Energie, seront collectées.

GRDF s'engage à ce que :

- seules des personnes autorisées aient accès aux Données Personnelles dans la limite de l'exécution de leurs prestations dans le cadre des présentes CGU ;
- et que lesdites personnes s'engagent à respecter la confidentialité liée aux présentes CGU.

GRDF s'engage, pour lui-même et ses sous-traitants, à ne pas transférer de Données Personnelles vers des pays tiers ne présentant pas un niveau de protection adéquat au sens de la Directive et du Règlement (UE) 2016/679.

En application des Lois de Protection des Données Personnelles, chaque Utilisateur dont les données sont ainsi traitées dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition qu'il peut exercer prenant contact avec le gestionnaire du registre via l'adresse email suivante : gestionnaire-go-biomethane@grdf.fr.

9.2. Collecte de données à caractère personnel concernant le/les Interlocuteurs présents sur un Site d'injection de biométhane

Préalablement à la création de site d'injection de biométhane dans le système d'information, le Fournisseur s'engage à informer l'Interlocuteur administratif du site que ses données personnelles sont transmises à GRDF.

Le Fournisseur est en charge d'apporter toute modification ou suppression éventuelle de ces informations. Il est l'interlocuteur chargé du droit d'accès (c'est-à-dire auprès de qui s'exerce le droit d'accès, de modification ou de suppression des données personnelles).

9.3. Cookies

Afin de permettre à tout Utilisateur de se connecter au Site et, le cas échéant, aux Services, les serveurs de page web du Site peuvent placer des cookies sur l'ordinateur. Les cookies sont stockés sur le disque de l'ordinateur et conservés sur ce dernier jusqu'au retrait effectué par l'Utilisateur.

Tout Utilisateur peut refuser les cookies en modifiant les paramètres de son navigateur. Néanmoins, le refus des cookies pourra l'empêcher de bénéficier de toutes les fonctionnalités du Site et/ou des Services.

9.4. Sécurité

En sa qualité de responsable de traitement et en vertu des obligations de l'article D. 446-21 du Code de l'Energie, GRDF s'engage à mettre en place et maintenir pendant toute la durée des présentes CGU toutes les mesures techniques et organisationnelles, notamment toutes les mesures de sécurité adaptées à la nature des Données Personnelles traitées et aux risques présentés par les éventuels traitements effectués.

9.5. Restitution des données personnelles

A l'expiration d'un Contrat de prestation de Service pour quelque raison que ce soit, et à tout moment sur demande d'un Fournisseur, d'un Tiers ou d'un Acheteur non-fournisseur, GRDF restituera dans un délai approprié et ne pouvant excéder un (1) mois, l'intégralité des Données Personnelles qu'il aurait pu être amené à traiter, sous quelque forme que ce soit.

10. RÉSILIATION - MANQUEMENT - SUSPENSION

10.1. Résiliation du Contrat de prestation de Service à l'initiative du Fournisseur ou de l'Acheteur non-fournisseur

Pour que la résiliation d'un contrat soit effective, l'interlocuteur métier du Fournisseur ou l'interlocuteur métier de l'Acheteur non-fournisseur devra transmettre sa demande par courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :

GRDF - Direction Relations Clientèle - Délégation Acheminement
Gestion des Garanties d'Origine biométhane
6 rue Condorcet - TSA 60 800
75436 PARIS CEDEX 9

GRDF s'engage à donner suite à sa demande dans un délai de trente (30) jours calendaires, et à transmettre un avis de notification de clôture du compte.

10.2. Résiliation à l'initiative de GRDF

GRDF se réserve le droit d'interrompre de façon temporaire tout ou partie du Service pour des raisons liées à la sécurité du Service, à la sécurité de l'Utilisateur ou à un manquement de l'Utilisateur à l'une de ses obligations notamment visées aux articles 9.2.

GRDF se réserve également le droit de mettre unilatéralement fin à la présente relation contractuelle résultant des CGU au cas où l'Utilisateur ferait preuve de manquements graves et / ou répétés à l'une de ses obligations notamment visées à l'article 9.2.

Cette résiliation se fera de plein droit, sans préjudice des dommages et intérêts que GRDF pourrait solliciter. Les éléments de preuve mentionnés à l'article 9.2 des présentes pourront être conservés en tant que de besoin par GRDF.

Dans cette hypothèse, il appartiendra à l'Utilisateur de prendre les dispositions nécessaires vis-à-vis de ses clients ou partenaires commerciaux.

11. SOUS-TRAITANCE

GRDF se réserve le droit de faire exécuter tout ou partie des prestations objets des présentes par toute autre société de son choix en sous-traitance. GRDF reste seule responsable à l'égard de l'Utilisateur, à charge pour elle de se retourner contre ses sous-traitants.

Conformément aux Lois de Protection des Données Personnelles, GRDF s'engage à ne faire exécuter tout ou partie des prestations objets des présentes par toute autre société de son choix en sous-traitance, uniquement si la société présente des garanties suffisantes pour réponde aux exigences définies dans les Lois de Protection des Données Personnelles.

GRDF s'assure notamment que la société sous-traitante :

- met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la protection effective des données collectées dans le cadre de la mise en œuvre des présentes ;
- n'autorise la diffusion de ces données qu'auprès des salariés ayant nécessités à en connaitre, c'est-à-dire ceux qui travaillent effectivement dans le cadre de la mise en œuvre des présentes CGU.

12. CONFIDENTIALITÉ

GRDF, le Fournisseur, l'Acheteur non-fournisseur, le Tiers et leurs Utilisateurs s'engagent à considérer comme confidentiel, pendant toute la durée du Contrat et un (1) an suivant sa résiliation ou son expiration - pour quelque raison que ce soit - l'ensemble des documents, données et informations, communiqués par l'autre Partie pour l'exécution des présentes et à ne pas les utiliser ou les faire utiliser en dehors des besoins du Contrat.

Conformément à l'article D 446-21 du Code de l'Energie, GRDF préserve la confidentialité « des informations d'ordre économique, commercial, industriel, financier ou technique », qu'il

« *recueille dans l'exercice de sa mission et dont la communication serait de nature à porter atteinte aux règles de concurrence libre et loyale et de non-discrimination fixées par la loi* ». Ces informations sont des Informations Confidentielles au sens des présentes CGU.

De plus, les Parties s'engagent à préserver la confidentialité de ces informations, en particulier s'il s'agit d'informations commercialement sensibles revêtant un caractère confidentiel au sens des articles L. 111-77 et R. 111-31 du Code de l'énergie.

De plus, GRDF, le Fournisseur, l'Acheteur non-fournisseur, le Tiers et leurs Utilisateurs s'engagent notamment à :

- n'utiliser les Informations Confidentielles que dans la mesure où les présente CGU l'autorisent et à ne les transmettre de manière interne qu'aux seuls membres de leur personnel ayant à en connaître pour les besoins exclusifs de la réalisation du Contrat de Prestation de Service ;
- à ne divulguer les Informations Confidentielles à aucun tiers, sauf accord préalable et écrit de la ou des Parties concernées, étant entendu que les Parties pourront communiquer ces Informations Confidentielles à leurs sous-traitants pour les besoins exclusifs de la réalisation du Contrat de Prestation de Service ou à des tiers en cas de procédure d'audit, moyennant un engagement similaire de leur part ;
- prendre des mesures qui, dans leur ensemble, ne seront pas moins protectrices que les mesures qu'elles prennent pour protéger la confidentialité de leurs propres Informations Confidentielles de nature comparable ;
- prendre toute mesure nécessaire pour avertir leurs employés et leurs sous-traitants de la nature confidentielle des Informations Confidentielles et des interdictions concernant leur copie ou leur divulgation ;

En tout état de cause, chacune des Parties se porte fort du respect par les personnes morales ou physiques visées ci-dessus des dispositions des présentes CGU.

Le présent article n'interdit pas aux Parties de procéder à une divulgation requise par le droit applicable, si :

- le cas échéant, et sans violer aucune exigence légale ou réglementaire, l'une des Parties adresse à une autre Partie une notification l'informant de l'obligation de divulgation et de sa nature ; et
- elle coopère avec l'autre Partie pour chercher à s'opposer à, à atténuer ou à obtenir un traitement confidentiel de la divulgation réclamée, dans la mesure de ce qui est raisonnablement réalisable dans chaque cas.

La présente clause de confidentialité n'empêche pas le Fournisseur d'informer ses entités affiliées de l'existence du Contrat de Prestation de Service

Le Prestataire ne peut faire aucune référence au Contrat ni aux Prestations réalisées au titre du Contrat dans aucune communication, publication ou présentation technique, commerciale ou d'une autre nature, sans l'autorisation préalable et écrite de GRDF.

Au cas où une des Parties ne respecterait pas les obligations résultant du présent article, elle serait redevable de dommages-intérêts envers la ou les Parties concernées.

13. PERMANENCE

Le fait que l'une des Parties n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque des présentes CGU ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation à ladite clause.

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGU venait à être déclarée nulle au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, elle sera réputée non écrite mais n'affectera en rien la validité des autres clauses qui demeureront pleinement applicables.

14. NOTIFICATION

Toute notification requise aux termes des présentes devra être faite à l'autre partie par écrit, par lettre recommandée avec avis de réception, ou par tout autre moyen dont la réception peut être prouvée, à l'adresse indiquée en tête du Contrat de prestation de service pour la gestion des garanties d'origine biométhane par GRDF et par le Fournisseur, le Tiers ou l'Acheteur non-fournisseur, ou encore à toute autre adresse que l'une des parties pourrait ultérieurement indiquer à l'autre par écrit conformément au présent article. Cette notification sera considérée comme reçue par une partie à la date du premier jour ouvré suivant sa première présentation à cette partie.

15. RÉCLAMATION

Afin d'éviter toute réclamation tardive, et notamment pour permettre à GRDF de préserver tous les éléments de preuve, l'Utilisateur ou un autre représentant habilité du Fournisseur, du Tiers ou de l'Acheteur non-fournisseur doit notifier à GRDF qu'il entend mettre en œuvre sa responsabilité. Cette notification doit, à peine de forclusion, indiquer de manière précise les erreurs, manquements ou retards constatés et doit être adressée au plus tard dans les trente (30) jours suivant la survenance de l'événement susceptible d'engager la responsabilité de GRDF.

GRDF s'engage à prendre en compte la réclamation de tout Utilisateur dans les soixante (60) jours à compter de sa réception et de juger de toutes conséquences juridiques à donner à cette réclamation.

16. CONVENTION DE PREUVE

GRDF et le Fournisseur ou l'Acheteur non-fournisseur entendent fixer, dans le cadre du Site et des Services, les règles relatives aux preuves recevables entre eux en cas de litige et à leur force probante. Les stipulations qui suivent constituent ainsi la convention de preuve passée entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter le présent article.

GRDF et le Fournisseur ou l'Acheteur non-fournisseur acceptent qu'en cas de litige les moyens d'Identification (Nom de l'Utilisateur, Mot de passe) utilisés dans le cadre du Site soient admissibles devant les tribunaux et fassent preuve des données et des faits qu'ils contiennent ainsi que des signatures et procédés d'Identification qu'ils expriment.

En particulier, GRDF et le Fournisseur ou l'Acheteur non-fournisseur acceptent qu'en cas de litige les signatures électroniques utilisées et les conventions conclues grâce à ces signatures dans le cadre du Site soient admissibles devant les tribunaux et fassent preuve des stipulations acceptées entre les parties.

GRDF et le Fournisseur ou l'Acheteur non-fournisseur acceptent qu'en cas de litige, les données de connexion relatives à des actions effectuées à partir des Comptes de l'Utilisateur, des Emails de l'Utilisateur soient admissibles devant les tribunaux et fassent preuve des données et des faits qu'ils contiennent.

GRDF et le Fournisseur ou l'Acheteur non-fournisseur acceptent qu'en cas de litige, tout ou partie des informations ou documents issus du Compte de l'Utilisateur lui soit présumé imputable.

GRDF et le Fournisseur ou l'Acheteur non-fournisseur acceptent qu'en cas de litige, les dates certifiées électroniquement de tout document soient admissibles devant les tribunaux et fassent preuve des données et des faits qu'elles contiennent.

La preuve contraire peut être rapportée.

17. INTITULÉ DES CLAUSES

Les intitulés portés en tête de chaque Article ne servent qu'à la commodité de la lecture et ne peuvent en aucun cas être le prétexte d'une quelconque interprétation ou dénaturation des clauses sur lesquelles ils portent. En cas de difficulté d'interprétation ou de contradiction entre le contenu d'une clause et son titre, ce dernier est réputé non écrit.

Il est expressément convenu entre les Parties que la langue régissant les présentes est le français. En cas de contradiction entre les présentes et les mêmes Conditions générales d'utilisation traduites, les présentes Conditions générales d'utilisation primeront sur celles traduites en langue étrangère.

18. RÉGLEMENT DES LITIGES - TRIBUNAL COMPÉTENT

À défaut de règlement amiable, en cas de litige relatif à l'interprétation, la formation ou l'exécution des Conditions générales d'utilisation et faute d'être parvenus à un accord amiable ou à une transaction, GRDF et les Utilisateurs donnent compétence expresse et exclusive aux tribunaux compétents du ressort de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou d'action en référé ou d'appel en garantie ou de mesure conservatoire. En cas de non-respect de cette étape, laquelle reste à la charge et sous la responsabilité de l'Utilisateur, et de perte des Contenus consécutifs à la résiliation par l'Utilisateur, GRDF ne pourra voir sa responsabilité engagée à ce titre.

19. LOI APPLICABLE

En cas de litige relatif à l'interprétation, la formation, la validité ou l'exécution des Conditions générales d'utilisation, GRDF et les Utilisateurs reconnaissent de manière expresse que seule la loi française est applicable.